



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de SEPTEMBRE sous la présidence de Mme Hélène GAILLARD.

Date de convocation :
18 septembre 2026

N°4 Objet : Adhésion au Dispositif Provence en Scène

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27
Procuration : 7

Présents : Hélène GAILLARD, Nathalie MAUREL, Eric FERNANDEZ, Florence CATELIN, Lionel SCHWENKE, Sabine LECINANA-MATINA, Stéphane GRECK, Anna STORTO, Joël CONTI, Paul SUAREZ, Laure HERNANDEZ, Valérie MAROVELLI, Marie-Lucie BOZZI, Céline SAVINI, Cyrille ASSELIN, Marion FERNANDEZ, Bastien SAVINI, Monique LAMBERT, Sylvain RAVERA, Magali MONIER, -----/
Absents-Excusés : Jean GARNIER pouvoir à Hélène GAILLARD, Joséfa DUQUE pouvoir à Nathalie MAUREL, David PERRIOLLAT pouvoir à Lionel SCHWENKE, Sébastien RONOT pouvoir à Valérie MAROVELLI, Jean-Marc RAGOT pouvoir à Monique LAMBERT, Virginie GIAUFFER pouvoir à Sylvain RAVERA, Jérémy FIZE pouvoir à Magali MONIER -----/

Secrétaire de séance : Bastien SAVINI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le dispositif départemental « Provence en scène » ;

Considérant que le Département des Bouches-du-Rhône s'est engagé depuis de nombreuses années dans le soutien et la mise en œuvre de multiples actions dans le domaine culturel et qu'avec le dispositif « Provence en scène », il entend créer une synergie entre les communes et les artistes des Bouches-du-Rhône ;

Considérant que l'aide du Département représente une expertise artistique avec la sélection des spectacles proposés au catalogue, fruit du travail d'un comité consultatif professionnel qui se réunit chaque année pour établir une nouvelle sélection de spectacles dans les secteurs musique, théâtre, danse, jeune public, spectacle de rue et cirque et qu'elle représente également, une aide financière calculée sur la base de 60% du coût du spectacle pour les communes de 3 000 à 6 000 habitants, plafonnée à 10 spectacles maximum; le solde ainsi que les frais annexes et les droits d'auteurs restent à la charge de l'organisateur.

Considérant qu'en adhérant à « Provence en scène », la commune entend développer des bonnes pratiques en matière de conception de la programmation d'une saison culturelle de spectacle vivant, de conditions d'accueil des artistes et des spectacles programmés, de diversification des relations avec les publics, de concertation et de mise en réseau des acteurs locaux.

Considérant que l'aide concerne les communes de moins de 20 000 habitants qui s'engagent par convention à programmer des spectacles du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027, que la convention de partenariat définit pour chaque spectacle les modalités des participations et engagements réciproques des différents partenaires ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif « Provence en scène ». La convention est jointe à la présente délibération.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire,

Hélène GAILLARD